CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

QUESTION N°35

MODIFICATION DE SECTEURS SCOLAIRES D'ECOLES PUBLIQUES DE PUTEAUX

VILLE DE PUTEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

D.G.A. Familles, Réussite éducative et Relations
Citoyens

MODIFICATION DE SECTEURS SCOLAIRES D'ECOLES PUBLIQUES DE PUTEAUX

L'affectation scolaire des élèves putéoliens s'effectue dans l'école du secteur scolaire dont le périmètre est fixé par arrêté municipal et correspondant à l'adresse du domicile du responsable légal. Toutefois, lorsque l'équilibre des effectifs entre écoles voisines le nécessite et que la capacité des locaux le permet, une application plus souple est envisageable.

Un secteur scolaire regroupe un ensemble de rues ou de tronçons de rues. Certaines écoles, très proches géographiquement ou appartenant au même groupe scolaire ont une partie ou la totalité de leur secteur en commun.

L'affectation des enfants est naturellement toujours assurée en veillant à ce que les fratries soient scolarisées dans la même école.

Il est précisé que les affectations scolaires se font en totale concertation avec les directeurs d'école et l'Inspection de l'Education Nationale, au cours des séances de travail présidées par l'Adjoint délégué à l'Enseignement dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire.

Au regard des projets d'aménagement urbain de la collectivité, notamment la création de l'écoquartier des Bergères et du quartier des Arts, une étude prospective avait été réalisée en 2016 sur l'évolution des effectifs scolaires jusqu'en 2023.

Compte tenu de ces prévisions, la municipalité a ouvert deux nouvelles écoles primaires : l'école des Bergères en septembre 2018 et l'école Voltaire en septembre 2019. En outre, une extension de l'école Parmentier est prévue pour la rentrée 2021 et la réouverture de l'école Petitot pour 2023.

Dans un souci de cohérence dans la ventilation des effectifs scolaires, un ajustement de la sectorisation des écoles du haut de Puteaux est proposé.

En ce qui concerne le bas de Puteaux, afin d'équilibrer les effectifs entre l'école des Deux Coupoles, l'école de la Rotonde et l'école République, il est proposé de sectoriser une partie de la rue Roque de Fillol et le début de la rue Jean Jaurès à l'école de la Rotonde.

Cette modification de la carte scolaire permet de prendre en compte les évolutions démographiques de la population en assurant aux familles la possibilité de bénéficier d'une école d'affectation pour leurs enfants au plus proche de leur domicile.

Les inscriptions scolaires commençant dès le début de l'année prochaine, il est proposé au Conseil municipal d'appliquer ces nouvelles mesures à compter du 4 janvier 2021.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, et notamment son article L212-7.

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Considérant que l'évolution démographique de la population de la Ville de Puteaux nécessite des ajustements des secteurs scolaires afin de prendre en compte les capacités d'accueil des écoles publiques,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE:

Article 1er: Approuve la modification des secteurs scolaires.

<u>Article 2</u>: Approuve les modifications de périmètre de rues en cohérence avec les secteurs scolaires.

<u>Article 3</u>: Approuve ces modifications telles que présentées dans la nomenclature ciannexée.

Article 4 : Dit que ces modifications sont applicables à compter du 4 janvier 2021.

Affiché le :

Transmis en préfecture le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Conformément aux termes de l'article R.421-7 du code de justice administrative, les personnes résident outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

BERGERES ELEMENTAIRE			
NOUVELLE AFFECTATION EN 2021/2022	SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	
	Rue du Moulin	Rue du Moulin	
	Rue de la République (du 176 Au 200 et impair à partir du	Rue de la République (du 176 Au 200 et	
	165)	impair à partir du 165)	
	Avenue du Président Wilson	Avenue du Président Wilson	
	Avenue du Gal De Gaulle (du 44 au 106 et du 101 au 111)	Avenue du Gal De Gaulle (du 44 au 106 et du 101 au 111)	
	Rond-Point des Bergères	Rond-Point des Bergères	
	Avenue des Bergères	Avenue des Bergères	
	rue Pierre Curie	rue Pierre Curie	
	rue des Fusillés	rue des Fusillés	
	Rue des Rosiers (du 1 au 18)	Rue des Rosiers (du 1 au 18)	
	Rue Charcot	Rue Charcot	
	Rue Bernard Palissy (du 8 à la fin et du 57 au 73)	Rue Bernard Palissy (du 8 à la fin et du	
	Chemin de la Cie des eaux / André Aignan	Chemin de la Cie des eaux / André	
551 IV BVA T (OD)	avenue Félix Faure	avenue Félix Faure	
FELIX PYAT (CP)	rue Edgar Quinet	-	
FELIX PYAT (CP)	résidence Moissan		
FELIX PYAT (CP)	résidence Les Rosiers		
FELIX PYAT (CP)	résidence du Carré Vert		
FELIX PYAT (CP)	résidence Les Fontaines		
FELIX PYAT (CP)	rue des Graviers	_	
FELIX PYAT (CP)	rue Marcelin Berthelot	_	
FELIX PYAT (CP)	rue Nelaton		
FELIX PYAT (CP)	Chemin Vert (jusqu'au 27 bis)		
FELIX PYAT (CP)	rue Félix Pyat		
FELIX PYAT (CP)	rue Jules Verne		
FELIX PYAT (CP)	rue de Prony		
FELIX PYAT (CP)	rue Hoche	1	
FELIX PYAT (CP)	Valmy	1	
FELIX PYAT (CP)	rue des Fontaines	1	
FELIX PYAT (CP)	rue des Rosiers (à partir du 20)	1	
REPUBLIQUE (CP)	Quartier/Jardins/Terrasse/résidence Boieldieu]	
MARIUS JACOTOT (CP)	rue des Bas Rogers (du 42 au 96)		
MARIUS JACOTOT (CP)	avenue des Tilleuls		
MARIUS JACOTOT (CP)	Rue Pasteur]	
MARIUS JACOTOT (CP)	Rue Bernard Palissy (du 2 au 6 et du 1 au 55)]	
MARIUS JACOTOT (CP)	rue Cartault (du 1 au 27 et n°2)]	

DEFENSE 2000		
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION
Résidence Louis Pouey	Résidence Louis Pouey	
Quartier Boieldieu	Quartier Boieldieu	
Terrasse Boieldieu	Terrasse Boieldieu	
Jardins Boieldieu	Jardins Boieldieu	
Résidence Boieldieu	Résidence Boieldieu	
rue Louis Pouey	rue Louis Pouey	
	rue Monge	
	rue Sadi Carnot (du 50 au 92 et du 53 au 113)	JACOTOT mater en
	rue Gambetta	2020/2021
	rue Montaigne	
	rue Brazza	

FELIX PYAT ELEMENTAIRE		
RUES SECTORISEES FELIX PYAT 2021/2022 (futurs CP uniquement)	SECTEUR 2020/2021	
rue des Bouvets		
rue Carpeaux		
Chemin Vert (jusqu'au 27 bis)		
rue Edgar Quinet		
rue Félix Pyat		
rue des Graviers		
rue Hoche		
rue Jules Verne		
rue Marcelin Berthelot		
rue Nélaton	PETITOT / BERGERES	
Valmy		
résidence Les Fontaines		
résidence Carré Vert		
Résidence Moissan		
résidence Les Rosiers		
rue des Fontaines		
rue des Rosiers (pair à partir du 20)		
avenue du Gal De Gaulle (pair jusqu'au 98)		

JEAN JAURES		
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION
Rue Lucien Voilin	Rue Lucien Voilin	
rue Charles Chenu	rue Charles Chenu	
rue Chantecoq	rue Chantecoq	
Chemin de la Station	Chemin de la Station	
rue Jean Nennig	rue Jean Nennig	
Place S. et A. Veil	Place S. et A. Veil	
Rue Victor Hugo (du 77 au 97 et du 54 au 76)	rue Victor Hugo (tout)	
rue Eichenberger (du 33 au 71 et du 34 au 60)	rue Eichenberger (tout)	
Bd richard Wallace (du 64 au 102)	Bd Richard Wallace (du 53 au 91 et du 54 au 102)	
Rue Jean Jaurès (du 99 au 123 et du	rue Jean Jaurès (du 99 au 165 et du	
116 au 146)	116 au 178)	
	rue des Bas Rogers (du 2 au 40)	SECTEUR
	rue Paul Bert	VOLTAIRE en
	rue du Bicentenaire	2020/2021
	rue Rouget de Lisle	2020/2021

MARIUS JACOTOT MATERNELLE		
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION
rue Charles Lorilleux Allée Henri Sellier Sente des Chigneux rue Lavoisier Sente des Loges rue Fernand Pelloutier rue Sadi Carnot avenue du Gal De Gaulle (impair jusqu'au 99) rue Charles Chenu (n°6 et du 15 au 21) rue Anatole France (du 2 au 20 et di 1 rue Cartault (du 14 à la fin et du 33 au impasse Hanet rue de la République (pair du 102 au 174 et impair du 131 au 163) rue du Puits rue Victor Hugo (du 77 et 97 et du 54	rue Charles Lorilleux Allée Henri Sellier Sente des Chigneux rue Lavoisier Sente des Loges rue Fernand Pelloutier rue Sadi Carnot avenue du Gal De Gaulle (impair jusqu'au 99) rue Charles Chenu (n°6 et du 15 au 21) rue Anatole France (du 2 au 20 et di 1 rue Cartault (du 14 à la fin et du 33 au impasse Hanet rue de la République (pair du 102 au 174 et impair du 131 au 163) rue du Puits	AFFECIATION
bd Richard Wallace (du 86 au 102)	bd Richard Wallace du 64 au 102 et du 53 au 91	
rue de Brazza rue Gambetta rue Monge	rue Rouget de Lisle rue du Bicentenaire (du 13 au 19 et du 18 au 26) rue Paul Bert	secteur VOLTAIRE en 2020/2021
	rue Charles Lorilleux Allée Henri Sellier Sente des Chigneux rue Lavoisier Sente des Loges rue Fernand Pelloutier rue Sadi Carnot avenue du Gal De Gaulle (impair jusqu'au 99) rue Charles Chenu (n°6 et du 15 au 21) rue Anatole France (du 2 au 20 et di 1 rue Cartault (du 14 à la fin et du 33 au impasse Hanet rue de la République (pair du 102 au 174 et impair du 131 au 163) rue du Puits rue Victor Hugo (du 77 et 97 et du 54 au 100) bd Richard Wallace (du 86 au 102) rue de Brazza rue Gambetta	rue Charles Lorilleux Allée Henri Sellier Sente des Chigneux rue Lavoisier Sente des Loges rue Fernand Pelloutier rue Sadi Carnot avenue du Gal De Gaulle (impair jusqu'au 99) rue Charles Chenu (n°6 et du 15 au 21) rue Anatole France (du 2 au 20 et di 1 rue Cartault (du 14 à la fin et du 33 au impasse Hanet rue de la République (pair du 102 au 174 et impair du 131 au 163) rue du Puits rue Victor Hugo (du 77 et 97 et du 54 au 100) rue Gambetta rue Gambetta rue Gambetta rue Monge rue Paul Bert

MARIUS JACOTOT ELEMENTAIRE		
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION
rue de Brazza	rue de Brazza	
rue Charles Lorilleux	rue Charles Lorilleux	
Allée Henri Sellier	Allée Henri Sellier	
Sente des Chigneux	Sente des Chigneux	
rue Gambetta	rue Gambetta	
rue Lavoisier	rue Lavoisier	
Sente des Loges	Sente des Loges	
rue Monge	rue Monge	
rue Montaigne	rue Montaigne	
rue Sadi Carnot	rue Sadi Carnot	
rue du Puits	rue du Puits	
impasse Hanet	impasse Hanet	
rue Fernand Pelloutier	rue Fernand Pelloutier	
avenue Gutenberg	avenue Gutenberg	
rue de la République (pair du 102 au	rue de la République (pair du 102 au	
168 et impair du 131 au 169)	168 et impair du 131 au 169)	
avenue du Gal De Gaulle (impair	avenue du Gal De Gaulle (impair	
jusqu'au 99)	jusqu'au 99)	
rue Cartault (du 4 au 36 et du 29 au 35)	rue Cartault (tout)	
	rue Pasteur	
	avenue des Tilleuls	SECTEUR BERGERES
	rue Bernard Palissy (du 1 au 55 et du 2	en 2020/2021
	rue des Bas Rogers (du 42 au 96b)	

PARMENTIER MATERNELLE			
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION	
Allée des Blanchisseurs	Allée des Blanchisseurs		
Rue Agathe	Rue Agathe		
Rue Gerhard	Rue Gerhard		
Rue Pitois	Rue Pitois		
Rue et place du 8 mai 45	Rue et place du 8 mai 45		
quai de Dion Bouton (du 9 au 15)	quai de Dion Bouton (du 9 au 15)		
Rue Auguste Blanche	Rue Auguste Blanche		
Bd richard Wallace (du 1 au 73)	Bd richard Wallace (du 1 au 73)		
Rue Jean Jaurès (148 au 178 et du	Rue Jean Jaurès (148 au 178 et du 127		
127 au 165)	au 165)		
rue Voltaire (du 10 au 32 et du 45 au	rue Voltaire (du 10 au 32 et du 45 au		
73)	73)		
Rue Parmentier (pair à partir du 14 et	Rue Parmentier (pair à partir du 14 et		
impair à partir du 3)	impair à partir du 3)		
rue Eichenberger (du 1 au 31 et du 2			
au 30)	rue Eichenberger (tout)		
	rue du Bicentenaire (du 1 au 11 et du	SECTEUR	
	2 au 16)	VOLTAIRE en	
	rue des Bas Rogers (du 2 au 40)	2020/2021	

PARMENTIER ELEMENTAIRE			
NOUVELLE AFFECTATION	SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	
	Allée des Blanchisseurs	Allée des Blanchisseurs	
	Rue Agathe	Rue Agathe	
	Rue Gerhard	Rue Gerhard	
	Rue Pitois	Rue Pitois	
	Rue et place du 8 mai 45	Rue et place du 8 mai 45	
quai de Dion Bouton (du 9 au 15)		quai de Dion Bouton (du 9 au 15)	
	Rue Auguste Blanche	Rue Auguste Blanche	
	Bd richard Wallace (du 1 au 51) rue Voltaire (du 10 au 32 et du 45 au	Bd richard Wallace (du 1 au 51) rue Voltaire (du 10 au 32 et du 45 au	
	73)	73)	
	Rue Parmentier (pair à partir du 14	Rue Parmentier (pair à partir du 14	
	et impair à partir du 3)	et impair à partir du 3)	
SECTEUR JAURES en septembre 2021	Rue Jean Jaurès (148 au 178 et du 127 au 165)		

PYRAMIDE			
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022		
Rue de Verdun	Rue de Verdun		
Avenue Georges Pompidou	Avenue Georges Pompidou		
Rue Volta	Rue Volta		
Rue Ampère	Rue Ampère		
Rue Francis de Pressensé	Rue Francis de Pressensé		
	Résidence Arsenal (2-4-6-8 rue Voltaire) : mixte		
	avec VOLTAIRE		

ECOLE REPUBLIQUE ELEMENTAIRE			
SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION	
rue de la République (du 14 au	rue de la République (du 14 au 100		
100 et du 45 au 119)	et du 45 au 119)		
rue Marius Jacotot	rue Marius Jacotot		
rue de l'Oasis	rue de l'Oasis		
rue Rousselle	rue Rousselle		
rue Edouard Vaillant Place du Sud / tour Eve	rue Edouard Vaillant Place du Sud / tour Eve		
résidence Anatole France	résidence Anatole France		
rue Anatole France Cour du Maréchal Leclerc	rue Anatole France Cour du Maréchal Leclerc		
rue du Général Leclerc	rue du Général Leclerc		
rue Roque de Fillol (tout)	rue Roque de Fillol (du 2 au 30 et du 1 au 23)		
	résidence Boieldieu	SECTEUR	
	Quartier Boieldieu Jardins Boieldieu	PETITOT/BERGERES en	
	Terrasse Boieldieu	2020/2021	

ECOLE LA ROTONDE MATERNELLE

SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022	ANCIENNE AFFECTATION
rue Arago	rue Arago	
rue Paul Lafargue	rue Paul Lafargue	
35/37 rue de la République	35/37 rue de la République (Les	
(Les Minerves)	Minerves)	
rue Bellini	rue Bellini	
résidence Bellini	résidence Bellini	
	rue Roque de Fillol (du 32 au 104 et du 25 au 61)	SECTEUR REPUBLIQUE en 2020/2021
	rue Jean Jaurès (du 2 au 22 et du 1 au 9)	SECTEUR 2 COUPOLES en 2020/2021

ECOLE LA ROTONDE ELEMENTAIRE			
ANCIEN SECTEUR	NOUVEAU SECTEUR	ANCIENNE AFFECTATION	
rue Arago	rue Arago		
rue Paul Lafargue	rue Paul Lafargue		
35/37 rue de la République (Les Minerves)	35/37 rue de la République (Les Minerves)		
rue Jean Jaurès (du 2 au 114b et du 3 au 97)	rue Jean Jaurès (du 2 au 114b et du 3 au 97)		
square Léon Blum	square Léon Blum		
quai de Dion Bouton (du 29 au 59)	quai de Dion Bouton (du 29 au 59)		
avenue Soljenistyne	avenue Soljenistyne		
rue des Pavillons	rue des Pavillons		
rue Bellini	rue Bellini		
résidence Bellini	résidence Bellini		
	rue Roque de Fillol (du 32 au 104 et du 25 au 61)	SECTEUR REPUBLIQUE en 2020/2021	

ECOLE VOLTAIRE

NOUVELLE AFFECTATION septembre 2021	SECTEUR ACTUEL	SECTEUR 2021/2022
	Rue Voltaire (du 1 au 43)	Rue Voltaire (du 1 au 43)
	Passage Voltaire	Passage Voltaire
	Rue Georges Legagneux	Rue Georges Legagneux
	Rue de l'Arsenal	Rue de l'Arsenal
	Résidence Rives de Seine (6-7-8	Résidence Rives de Seine (6-7-8
	quai de Dion Bouton)	quai de Dion Bouton)
	rue Parmentier (du 2 au 12 et n°1)	rue Parmentier (du 2 au 12 et n°1)
	Bd Richard Wallace (du 53 au 99)	Bd Richard Wallace (du 53 au 99)
	rue Gerhard prolongée	rue Gerhard prolongée
secteur mixte	Résidence Arsenal (2-4-6-8 rue	
PYRAMIDE	Voltaire)	
JACOTOT mater et		
JAURES élem	Rue Paul Bert	
JACOTOT mater et		
JAURES élem	Rue du Bicentenaire	
mater et JAURES		
élem	Rue Eichenberger	
PARMENTIER		
mater et JAURES		
élem	Rue des Bas Rogers (du 2 au 38)	
JACOTOT mater et JAURES élem	Rue Victor Hugo (du 1 au 75 et du 2 au 52)	
JACOTOT mater et JAURES élem	rue Rouget de Lisle	